

Grille des salaires 2015			
Grille des taux horaires minimaux des personnels des cabinets dentaires applicables au 1 ^{er} janvier 2015 (réévaluation du SMIC au 1 ^{er} janvier 2015) «horaire mensuel légal et conventionnel = 151,67 heures»			
1. PERSONNEL D'ENTRETIEN			9,61 €
2. PERSONNEL ADMINISTRATIF			
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil			9,61 €
2.2 Secrétaire			10,71 €
3. PERSONNEL TECHNIQUE			
3.1 Aide dentaire			9,77 €
3.2 Assistante dentaire			10,81 €
3.2.1 Mention complémentaire*			11,34 €
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire			
	3.3.1 Niveau 1		10,07 €
	3.3.2 Niveau 2		12,70 €
	3.3.3 Niveau 3		15,69 €
	3.3.4 Niveau 4		17,07 €
4. PERSONNEL EN FORMATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			
4.1 Secrétaire (ST)			
4.2 Aide dentaire	- de 26 ans	90 % Smic	8,65 €
4.3 Assistante dentaire	+ de 26 ans	100 % Smic	9,61 €
4.4 Brevet professionnel de prothésiste dentaire			
	- de 26 ans	90 % Smic	8,65 €
	+ de 26 ans	85 % de 12,70 €	10,80 €
4.5 Brevet technique de métier de prothésiste dentaire			
	- de 26 ans	90 % Smic	8,65 €
	+ de 26 ans	85 % de 15,69 €	13,34 €
* Mention complémentaire			
5 % du taux horaire du poste d'assistant(e) dentaire prévu à la grille salariale au point 3.2, consécutifs à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 2.5.1 de l'annexe I de la Convention Collective Nationale des cabinets dentaires (proratisés pour les temps partiels).			
PRIME DE SECRÉTARIAT			
10 % du salaire mensuel minimal de base de l'assistante dentaire (proratisée pour les temps partiels)			164,00 €
Source FSDL janvier 2015			